

Paris, le 25 novembre 2008

L'intersyndicale SNMH-CGT, CFDT-Culture, SNAC-FO du CMN

à

Mesdames et messieurs les agents du Centre des Monuments Nationaux

« Projet de réorganisation de l'établissement »

La façon dont Madame Lemesle préside le Centre des Monuments Nationaux nous oblige à être particulièrement vigilants. Car derrière des artifices de communication interne agités par Mme Lemesle, il nous faut savoir décrypter et identifier quels sont ses véritables desseins.

Rappels des précédents épisodes :

22/10 Convocation des représentants du personnel au CTP du 20 novembre avec inscription du point à l'ordre du jour « Organisation de l'établissement ». Première évocation du sujet pour les organisations syndicales.

27/10 Lettre de l'intersyndicale demandant une réunion de concertation préalable à la tenue du CTP. Une réunion est programmée le 21 novembre.

05/11 Lettre ouverte de l'intersyndicale à Madame la Présidente du CMN. Lettre restée sans réponse à ce jour.

14/11 Lettre de Madame Lemesle aux agents du CMN présentant « les grandes lignes » de la réorganisation de l'établissement (diffusée sur l'intranet).

17/11 Lettre ouverte de la CGT demandant le retrait de ce point à l'ordre du jour du CTP.

19/11 Réponse de Madame Lemesle à la CGT. *Elle* refuse catégoriquement de reporter le point de l'ordre du jour.

19/11 Occupation du bureau de Madame Lemesle par la CGT. Madame Lemesle cède. Sous la pression, elle retire le point sur la réorganisation à l'ordre du jour du CTP.

Ce projet de réorganisation vous concerne et vous touchera directement agents du siège comme des monuments. C'est pourquoi, vos représentants du personnel veilleront à obtenir les réponses aux questions suivantes avant de se prononcer sur ce projet de réorganisation :

- La présidente n'a toujours pas reçu la lettre de mission de la part de la ministre de tutelle, comment peut-elle réorganiser sans savoir quelles sont les orientations données par la ministre ?
- Qu'en est-il du projet de déconcentration de l'établissement, inscrit dans la lettre de mission du prédécesseur de madame Lemesle à la tête de l'établissement ?
- Un bilan du précédent projet d'établissement (2004-2008) a-t'il été dressé ? Quelle évaluation en a été faite et quelles conclusions en sont tirées ?
- Si l'intégration de la maîtrise d'ouvrage est consécutive à l'application du décret d'avril 2007, quelle est la justification d'une réorganisation si précipitée des services du siège ?

- Quel est le projet d'établissement pour la période 2009-2013 ? Nous n'avons pour le moment qu'une « synthèse d'ateliers » parfois contradictoires, des « grandes lignes ». Où en est le véritable document et a-t'il reçu l'approbation des tutelles ?
- Qu'en est-il du contrat de performance de l'établissement qui doit être signé conjointement par les deux tutelles (Culture et Budget) ?
- Quelles sont les conclusions du cabinet « ATOS » sur les compétences et les métiers du CMN ? Cet audit avait-il pour but de préparer la réorganisation ?
- Ce projet d'établissement comment se décline t'il sur le plan humain (qualité de l'exercice du métier, positionnement hiérarchique, degré de délégation de responsabilité, ...), sur le plan financier (les moyens sont-ils à la hauteur des ambitions affichées) ?
- Dans quelles conditions seront maintenus les postes et les emplois au CMN et par service ?
- Ce projet d'établissement doit rendre compte d'une organisation perceptible du siège jusqu'aux monuments. Quelles seront les conséquences de cette réforme sur l'organisation des monuments (gestion par un administrateur ou pilotage direct par madame la présidente) ?
- L'identité et la renommée internationale de l'établissement sont-ils primordiaux sur l'ouverture au public des monuments ? Le CMN est il un outil de promotion personnel ou un établissement public à vocation de démocratisation culturelle ?
- Comment les mesures de la RGPP et des Conseils de Modernisation des Politiques Publiques vont s'appliquer au CMN ?
- **L'Etat a t'il décidé d'abandonner les monuments nationaux .Y-a-t'il une tutelle qui s'exerce encore sur le CMN ?**

En terme de calendrier, nous avons donc obtenu de monsieur le directeur général d'organiser une première réunion d'information afin que nous soit présenté en détail le projet d'établissement et la réorganisation. Cette réunion se tiendra le 26 novembre au matin. Nous attendons pour cette réunion la communication de documents complémentaires à ceux particulièrement peu détaillés que nous avons reçu pour le CTP.

Nous rencontrerons le cabinet de la Ministre le 01 décembre afin de :

- lui faire part de la manière dont est « géré » l'établissement,
- lui demander la lettre de mission de la présidente du CMN,
- de recueillir son avis sur le projet d'établissement du CMN,
- de nous communiquer des détails sur le contrat de performance de l'établissement,
- de lui faire part de ce qui nous semble prioritaire pour l'avenir de l'établissement et de ses agents.

Nous vous informerons régulièrement du résultat de l'ensemble de ces réunions.

L'intersyndicale du SNMH-CGT, CFDT-Culture, SNAC-FO